

# UN ÉTAT FORT AU SERVICE DE LA JUSTICE



*Notre système de justice est à la base d'un règlement pacifique des conflits, ainsi que du respect des droits de la personne et des lois en vigueur. Or, les trop longs délais de traitement entraînent une perte de confiance; l'exercice judiciaire doit être guidé par la rigueur et la célérité.*

## Un État fort au service de la justice

---

- Améliorera la confiance qu'ont les citoyennes et les citoyens envers les institutions du système de justice :
  - ▶ Renforcera l'accès à la justice en diminuant ses coûts et ses délais, notamment en justice criminelle et pénale;
  - ▶ Effectuera une réforme globale du droit de la famille, en considérant les recommandations du rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille.
- Soutiendra davantage les victimes et leurs proches, en :
  - ▶ Bonifiant l'aide aux victimes d'actes criminels, par exemple en cessant de détourner, sous prétexte d'austérité, les sommes du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels;
  - ▶ Abolissant le délai de prescription imposé aux recours civils découlant d'une agression sexuelle;
  - ▶ Mettant en place un tribunal spécialisé pour les victimes, notamment de violences sexuelles et conjugales, au sein de la Cour du Québec.